

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 30
SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE
SOCIAL

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Association Club Viviani

L'association club Viviani, créée en février 1981, a pour objet d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des retraités.

L'association compte 182 adhérents avec une moyenne d'âge de 73.5 ans.

Les activités de l'association sont principalement d'ordre touristique et culturel : concours de belote, repas, spectacle, voyage...

En 2008, l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1000 euros.

Outre la demande de subvention de fonctionnement demandée chaque année, l'association sollicite une subvention exceptionnelle afin de participer à la réalisation de travaux au sein de leur club.

Il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 500 euros.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée de la Solidarité,
la Famille, la Petite Enfance,
et de l'Action Sociale,

Françoise NOUHEN.